



N°6

ZAMmag

LE MAGAZINE DE ZAM-MED

« C'est le devoir de chaque homme
de rendre au monde au moins autant
qu'il en a reçu » A. Einstein

LE FARDEAU HYDRIQUE DE LA FEMME AFRICAINE



L Le mouvement d'émancipation progressive des femmes et l'affirmation de l'égalité des sexes ont été réclamées de façon structurée à partir du milieu du XX^{ème} siècle en Europe et aux Etats-Unis. Cela a permis de réduire l'écart entre les hommes et les femmes, notamment dans les domaines de l'emploi, des ressources et de l'autonomie financières, de l'éducation ou encore de la représentation dans les organes du pouvoir. Force est toutefois de constater que les inégalités de genre restent parfois tenaces, notamment au niveau du salaire ou de la prise en charge des tâches ménagères et du soin des enfants. Certains stéréotypes restent difficiles à briser, malgré plus de 50 ans de combat pour plus d'égalité des genres.

Que dire alors de la situation dans d'autres endroits du monde, où les femmes sont trop souvent désavantagées par rapport aux hommes. Le temps des femmes africaines des sociétés rurales reste ainsi beaucoup plus dévolu au travail que celui des hommes. Travailleuses assidues, leur rôle est souvent cantonné aux seules tâches de production et de reproduction, et leur espace circonscrit à trois pôles majeurs : le champ, la cuisine et la source d'eau.

En ce qui concerne ce dernier pôle, il faut également noter que la prise de conscience relative à la question du genre n'a pas encore trouvé beaucoup d'écho dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le genre est par exemple rarement mis en avant comme composante à part entière des projets hydriques. Les femmes ont pourtant de multiples besoins en eau, à des fins maternelles, domestiques et productives. Et le fardeau de la collecte d'eau reste loin d'être équitablement réparti entre les membres du foyer. Lorsque les sources d'eau potable ne sont pas à domicile, les femmes doivent consacrer plus de temps et d'énergie à la collecte de l'eau,

particulièrement dans les campagnes. Pénibilité et quotidienneté de la corvée d'eau sont le lot des femmes des zones rurales sous-développées. Clé de voûte du système productif des campagnes africaines, le portage (d'eau ou de vivres) à dos de femme ou sur la tête est une tâche laborieuse et usante. Sans parler du fait que le nombre d'heures nécessaires à la collecte de l'eau a pour conséquence l'exclusion de l'éducation des femmes et des filles, de leur participation aux instances locales et aux ressources financières.

Rappelons que garantir l'accès universel à une eau potable et à un assainissement sûr est essentiel pour éliminer la pauvreté et l'exclusion. A cet égard, prendre en compte la problématique des femmes n'est pas une question de mode passagère ou de slogan racoleur. C'est une condition nécessaire pour s'assurer de la rentabilité des acquis de toute action de développement.

Dès lors, l'élimination des discriminations liées aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement s'est naturellement imposée en tant que principe fondamental du cadre d'action de Zam-Med. Tout en se gardant de ne pas tenir compte des éventuels facteurs sociaux et culturels locaux (parfois à l'origine d'exclusions), Zam-Med a placé le thème du genre au centre de son intervention, avec la volonté de donner aux femmes la possibilité de renforcer leurs capacités et leur engagement.

Et, partant de là, de faire en sorte que le point d'eau ne soit plus un lieu d'exclusion des mères et des jeunes filles de l'instruction, de la participation aux instances locales et du développement. Après tout, tenir compte du genre dans la construction de source d'eau, ce n'est pas la « mère » à boire...

Qui ?

Zam-Med : Créée en 1995 et ASBL de droit belge depuis 2001, ZAM-MED est une association apolitique œuvrant en Afrique. D'abord active en Zambie dans le secteur de l'apport de médicament, Zam-Med travaille depuis 2011 en République démocratique du Congo pour tenter de résoudre localement le problème de l'eau.

Priac : Le PRIAC (*Programme de Réhabilitation des Infrastructures, Assainissement et Constructions*) est une ONG congolaise dont la mission est de promouvoir et soutenir les initiatives de développement des communautés par la construction et réhabilitation d'infrastructures de base (ponts, hôpitaux, sources).

Quoi ?

Zam-Med et le Priac ont noué un partenariat consistant :

- 1 - à transformer 250 sources et à ciel ouvert en fontaines pour permettre à une population d'environ 200.000 personnes de disposer d'eau potable et
- 2 - à former et sensibiliser la population aux problématiques liées à l'eau, via la mise en place des Comités de l'eau et de formations spécifiques.

Où ?

Le projet est réalisé dans la zone de santé de Djuma, dans la province du Kwilu (ex-Bandundu) en République Démocratique du Congo, à 700 km à

l'est de Kinshasa. D'une superficie de 4000 km² et avec une population d'environ 200.000 habitants, cette zone parcourue de nombreux cours d'eau est constituée de brousse et savane boisée et parsemée de plus de 250 villages vivant essentiellement de petite agriculture.

Comment ?

Le projet est articulé en deux volets principaux :

- 1 - la captation, la sécurisation et la construction de fontaines durables fonctionnant sans machine ni carburant et
- 2 - l'établissement et la formation de Comités de l'eau, responsables de l'entretien de leur source et de la sensibilisation générale de la population.
Etant donné les distances à parcourir, deux équipes ont été constituées pour mener à bien le projet, l'une au départ de la ville de Dwé au nord et l'autre au départ de la ville de Djuma au sud.

Pourquoi ?

L'aménagement des sources vise à fournir un accès à l'eau potable pour les populations rurales et à améliorer la santé et l'hygiène des villageois, notamment via la réduction du taux de mortalité lié aux maladies hydriques. L'objectif des Comités de l'eau est d'ancrer le projet dans la durabilité à travers une participation active, pérenne et locale de la population, et de conscientiser les villageois à des problématiques qui vont au-delà de l'accès à l'eau, telles que la place de la femme, les violences familiales et les maladies sexuellement transmissibles

I. DISCRIMINER ? CE N'EST PAS MON GENRE...

Une « discrimination » consiste à traiter différemment une personne sur la seule base de son appartenance à un groupe ou une catégorie sociale. Elle se manifeste de diverses manières et peut être directe (par exemple une loi qui exclurait explicitement ou traiterait de façon moins favorable, de façon intentionnelle, des personnes de la fourniture de services) ou indirecte (par exemple une inégalité de traitement découlant de traditions). Les discriminations les plus connues sont celles visant l'appartenance à une nationalité, une ethnie / race et à une religion. D'autres formes de discrimination sont moins apparentes, mais pas moins pernicieuses, notamment celles relatives à l'âge, la langue, le statut économique-social, l'état de santé (dont le handicap). Mais le genre reste encore à l'heure actuelle, envers et contre tout, l'une des catégories les plus discriminées, et ce malgré les gros progrès qui ont été accomplis depuis le milieu du XX^{ème} siècle pour réduire les inégalités.

Le « genre » est un concept sociologique dont l'objectif est d'analyser la répartition des rôles, responsabilités, et les ressources entre les hommes et les femmes. Ce concept est à différencier de la notion de « sexe » qui recouvre les « seules » caractéristiques et différences anatomiques, biologiques et/ou génétiques entre le « mâle » et la « femelle ». Le genre implique au contraire que les relations et interactions entre les femmes et les hommes ne sont pas « naturelles » ou biologiques mais bien le fruit d'une construction intrinsèquement sociale, familiale, politique, économique et culturelle.

Selon le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la « discrimination de genre à l'égard des femmes » vise « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines

politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

Une répartition inégale des responsabilités, du salaire et/ou de l'éducation peut limiter la croissance des femmes à bénéficier d'un développement durable et sain. Le cas échéant, ceci devrait conduire « analyser, et le cas échéant remettre en cause les processus qui différencient et parfois hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe, comme cela est souvent le cas dans les campagnes africaines ». Dans ces dernières subsiste également une forte discrimination de genre en matière d'accès à l'eau.

II. DISCRIMINATION DE GENRE EN MATIERE D'ACCÈS A L'EAU EN AFRIQUE

1. La femme, bête de somme de l'Afrique

Il est évidemment difficile, pour ne pas dire impossible, de faire référence à des caractéristiques homogènes et uniformes au sein d'un continent (l'Afrique) ou d'un groupe sexuel (les femmes) sans tomber dans la caricature facile, voire grotesque. Cependant, difficile de nier que la répartition sexuelle des rôles et des tâches en Afrique est souvent très codifiée et figée, les femmes y subissant plus qu'ailleurs des discriminations. Celles-ci découlent bien souvent de traditions et coutumes ancestrales.

Certes, les populations africaines ne pratiquent généralement pas de discrimination sexuelle à la naissance et dans les premières années de la vie. Autrement dit, la petite fille est aussi bien accueillie que le petit garçon – et parfois même perçue comme une richesse, car synonyme de dot à payer par le futur époux dans le cadre d'un futur mariage. De même, l'Afrique n'échappe pas non plus à la tendance « mondialisante » de libération sexuelle. Ainsi, l'émancipation des femmes se manifeste par le refus des unions forcées et le libre choix d'un époux. De même, les femmes accèdent de plus en plus à

des postes entrepreneuriaux et/ou politiques. Au Rwanda par exemple, les femmes détiennent ainsi 40% des portefeuilles ministériels et représentent plus de 60% des députés (record mondial). Bien loin des clichés d'une Afrique patriarcale et sexiste...

Il n'empêche, ce phénomène est avant tout urbain. Si la ville contribue au plus haut point à l'évolution de la condition féminine, notamment en termes de pouvoir et d'autonomie, les femmes vivant dans les campagnes demeurent les « bêtes de somme de l'Afrique », cadenassées par le poids des coutumes et enfermées dans un carcan social rigoureusement hiérarchisé dans lequel leur statut est souvent subordonné à celui de l'homme.

Pratiquement, les femmes rurales se déplacent dans un univers social très restreint articulé entre maison, champ cultivé et source d'eau. Outre leur rôle reproducteur (d'autant plus éreintant que le taux de fécondité reste encore très élevé dans cette région), les femmes s'occupent de l'éducation des enfants, du ménage et de la cuisine. Mais également de la collecte de l'eau, de vivres et de bois : le « portage féminin » est la clé de voûte du système économique-productif de l'Afrique rurale. Aussi, on considère que les femmes sont responsables de 80% de la production de nourriture. Elles sont les principales responsables des opérations de semis, plantation, brûlis, sarclage et récolte de cultures vivrières. Notons que la majorité de l'agriculture africaine reste avant tout informelle : les femmes cultivent des terres qui ne leur appartiennent pas et sur lesquelles elles n'ont aucun droit foncier. De même elles ne bénéficient d'aucune protection en cas de maladie ou de récolte insuffisante (par exemple à la suite d'une sécheresse ou une inondation). Inévitablement, cela entretient le cycle de la pauvreté.

Ces diverses tâches sont pénibles, prenantes (du lever au coucher du soleil) et répétitives. Pire, elles ne sont pas rémunérées et dès lors pas intégrées dans le « registre du travail » ; ce qui accentue d'autant plus la subordination de la femme à l'homme. Enfin, ces tâches impliquent

aussi et surtout que les (jeunes) filles, appelées dès leur plus jeune âge à seconder leurs mères, sont rarement scolarisées.

Les hommes quant à eux se contentent de gros travaux (construction de la maison et de clairières, abatage d'arbres) et de la chasse et, si nécessaire, de la sécurité du village. Des tâches a priori moins empreintes de quotidienneté et de pénibilité que celles des femmes. C'est également eux qui sont responsables des travaux rémunérés. Il leur reste passablement du temps à consacrer aux activités sociales et au temps libre.

Cette division sexuelle du travail figée qui prédomine dans les campagnes africaines est parfaitement résumée dans un rapport du PRIAC, notre partenaire au Congo :

« De façon générale, la femme africaine, gardienne des traditions, est prisonnière de ces mêmes traditions qui ne lui réservent aucun droit devant les hommes si ce n'est que des devoirs vis-à-vis de l'homme à tel enseigne que celle qui oserait braver la tradition, sera mise en quarantaine, y compris toute sa famille.

Rôle de la femme et de l'homme dans la société

- Ménagère (entretenir la maison et nourrir le ménage)
- Education des enfants
- Procréation
- Conseillère du papa
- Travaux des champs

Rôle de l'homme dans les villages africains est souvent résumé à

- Nourrir le ménage
 - Chef du ménage
 - Scolariser les enfants
 - Chasse, pêche, construction de la case».
- (...)

Dans le milieu rural, il y a une séparation nette entre l'homme et la femme en famille où l'homme est le chef qui donne les ordres à sa

femme alors que celle-ci doit servir son maître en toute circonstance et en tout temps, de peur d'être répudiée. Cette tradition se transmet naturellement aux enfants quand on accorde tous les privilèges au futur chef, le garçon : alors que la fille après son retour de l'école, accompagne sa mère dans les travaux ménagers et va chercher l'eau "potable" à la source en forêt à 2-3 km de la maison, le garçon fait ses devoirs ou joue...

Déjà, depuis leur enfance on assiste à l'orientation du travail selon les sexes des enfants. En effet, en rapport avec la division sexuelle du travail, l'homme est orienté vers le travail productif alors que la femme trouve son compte dans le travail domestique (ménager) et la reproduction.

D'après la communauté rurale, la femme, mère des enfants, doit savoir prendre soins de ses enfants, assurer leur éducation, etc., pendant que l'homme se limiterait plus à offrir les champs à la femme ; parfois donner un peu d'argent pour subvenir à un besoin familial. On peut ainsi dire que le devenir de la société rurale dépend plus des capacités de la femme. Après avoir échappé aux risques que présente l'accouchement, la maman doit être capable d'élever, instruire si possible ses enfants. »...

2. Le plafond de verre... d'eau

A l'instar des femmes européennes, les femmes africaines subissent des discriminations au niveau salarial et restent freinées par le fameux « plafond de verre » – métaphore soulignant la difficulté d'accès des femmes aux postes supérieurs dans une société –. Mais, à la différence de l'Europe, les femmes africaines sont également victimes de discrimination et d'inégalités dans l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement. Le plafond de verre est également hydrique.

Dans la grande majorité de la planète où l'eau n'est pas disponible à domicile à la simple pression d'un robinet, ce sont les femmes qui assument la responsabilité première de la collecte, de la gestion et de la



préservation de l'eau – un travail non rémunéré et non reconnu –. Cela est particulièrement le cas dans les zones rurales et périurbaines d'Afrique. Selon un rapport de l'UNICEF et de l'OMS datant de 2017, les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau dans 8 cas sur 10 en l'absence de point d'eau à domicile. Selon une autre étude sur le temps et la pauvreté en eau dans 25 pays d'Afrique subsaharienne, les femmes passent au moins 16 millions d'heures par jour à collecter de l'eau potable, contre 6 millions pour les hommes et 4 millions pour les enfants (OMS/UNICEF, 2012). Autrement dit, les femmes dans cette région consacrent souvent plus de 15 heures par semaine en faisant des allers-retours du domicile à la source.

Outre leur rôle de collectrices et porteuses d'eau, les femmes sont également les principales utilisatrices de l'eau à la maison, puisqu'elles prennent en charge la plupart des tâches domestiques, notamment la production de la nourriture, les soins d'hygiène et la vaisselle. Les conséquences négatives liées à la corvée de l'eau ne sont pas à négliger :

A. Education et activités économiques

Tout d'abord, la perte de temps induite par la corvée de l'eau a des conséquences désastreuses en ce qui concerne la capacité des femmes à avoir une vie économique et politico-sociale autonome. On assiste alors à la mise en place d'un cercle vicieux, les femmes étant sous-représentées au sein des entreprises. Une perte de revenus autant que d'autonomie.

Des opportunités sont également gaspillées en matière d'éducation étant donné que la contribution des jeunes filles pour aider leurs mamans les prive d'école et hypothèque de ce fait leur futur. Sans parler du fait que l'absence d'assainissement et d'installations sanitaires en matière d'hygiène menstruelle dans les écoles et sur les lieux de travail contribue à des taux élevés d'absentéisme féminin, ce qui entraîne une discrimination accrue à l'égard des femmes sur le marché du travail.

Dans le même temps, les femmes se voient refuser l'accès aux moyens de production, tels que le droit à la terre, qui détermine généralement l'accès à l'eau pour l'agriculture et limite dès lors la participation des femmes aux décisions sur l'eau.

B. Santé

Le transport d'eau ne demande pas uniquement du temps ; il représente également un effort physique considérable, d'autant plus si la source est loin et difficilement accessible. Les femmes marchent parfois plusieurs dizaines de kilomètres, les distances étant généralement rallongées en saison sèche, dans un relief accidenté ou une vallée encaissée, sur un chemin escarpé, boueux ou glissant (particulièrement en saison des pluies), avec aux pieds de simples sandales (voire rien du tout).

A certains endroits, la pente d'accès est si raide que le risque de chutes et de blessures est particulièrement élevé. Le type d'infrastructure n'est pas non plus à négliger : la collecte d'eau d'un puits étant plus épuisante que celle d'une source aménagée.

Mentionnons également le poids des bidons d'eau, parfois 50 à 75 kilos, soit 2 à 3 bidons en plastique de 25 litres. En Afrique subsaharienne, il est établi que les femmes transportent en moyenne chaque année l'équivalent de 10 à 40 tonnes d'eau et que la corvée d'eau peut absorber plus d'un tiers de l'énergie produite par la ration alimentaire quotidienne des femmes. En résulte une hausse des blessures musculosquelettiques et des conséquences potentiellement désastreuses pour le cou ou la colonne vertébrale, selon que les bidons sont sur la tête - ce qui nécessite d'indéniables talents d'équilibriste pour ne pas les faire tomber - ou portés sur le dos au moyen de paniers de portages - le portage dorsal est plus fréquent dans les milieux forestiers, les branches des arbres pouvant plus facilement renverser les bidons sur la tête. Collecter de l'eau est donc un travail épuisant...

Signalons également que les femmes sont particulièrement vulnérables aux maladies hydriques (maladies liées au manque ou à la mauvaise quali-

té de l'eau), surtout lorsqu'elles sont enceintes ou en période de menstruations. La problématique de l'accès à l'eau ne peut pas être abordée indépendamment de celle d'assainissement et d'hygiène.

C. Violence

Enfin, les femmes et filles, qui effectuent – souvent seules – le trajet vers la source, risquent de subir des violences, agressions ou harcèlements, qu'ils soient physiques, mentaux ou sexuels.

Mentionnons également les désagréments potentiels du « robinet-bagarre » : les longues files d'attente aux points d'approvisionnement et les rixes autour des sources d'eau ou aux bornes fontaines ne sont pas rares. Enfin, les guerres liées à l'eau, dont les femmes sont souvent les premières victimes, seront abordées dans un prochain ZamMag.

III. LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DE GENRE AU NIVEAU HYDRIQUE

1. Principes généraux de lutte contre la discrimination de genre

Le premier moyen de lutter contre une discrimination consiste à appréhender et considérer la diversité et les besoins spécifiques des hommes et des femmes dans la conception des projets de développement (approche dite « gender sensitive »). L'aspect genre est alors un moyen utilisé pour atteindre un objectif donné. L'idée étant de faire évoluer les mentalités au fil de l'eau et de permettre aux femmes de tirer parti, sur un (relatif) pied d'égalité des objectifs généraux de développement, en réduisant au maximum les discriminations. Ce qui implique d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes dans la conception, la supervision, la maintenance et l'évaluation des projets, pour que chacune et chacun bénéficient de façon équitable des bienfaits de ceux-ci.

Plus directe, l'approche « gender transformative » considère quant à elle, l'aspect genre comme central. La modification des relations et des rôles de genre n'est plus un moyen mais un objectif en soi. Les actions prises visent explicitement à donner plus de pouvoir (économique, politique et social) aux filles et aux femmes, dans l'optique de promouvoir l'égalité à long terme. Un exemple typique de mesure « gender transformative » est la discrimination positive. Cette mesure compensatoire (et généralement temporaire) consiste à favoriser les groupes discriminés en vue de rétablir sur du long terme l'égalité des chances. Il est d'autant plus efficace et pertinent s'il est coulé dans une loi contraignante. A titre d'exemple, citons la disposition belge requérant qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration de sociétés cotées en bourse soit de sexe différent de celui des autres membres, et ce afin de combattre le plafond de verre. Mentionnons également la fameuse loi sud-africaine sur « l'embauche équitable » ayant pour but de donner plus de place sur le marché du travail aux sud-Africains victimes de discriminations (à savoir principalement la communauté noire).

Soulignons également que l'égalité des genres (vers quoi les mesures anti-discrimination tendent) ne signifie en aucun cas que les hommes et les femmes doivent devenir identiques, mais bien que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront plus du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe. Car accorder aux femmes et aux hommes un traitement impartial et un accès aux mêmes chances, avantages, possibilités et/ou droits n'empêche pas celles et ceux-ci de conserver leurs spécificités.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que l'objectif de promotion d'égalité des hommes et des femmes doit en tout état de cause être mis en œuvre en gardant en tête que les inégalités résultent souvent de coutumes ancestrales et ancrées depuis des générations. L'idée étant d'éviter d'appliquer une vision ethnocentriste en imposant par la force et en un coup de baguette magique notre vision occidentale d'équité des genres qui a mis des siècles à se construire, en faisant table rase des traditions locales.

2. Lutte contre la discrimination de genre dans les projets hydriques

Le rôle crucial de la femme est de plus en plus souvent souligné dans les projets relatifs à l'eau mis, en œuvre par les instances et associations publiques internationales de renom.

Ainsi, un des quatre principes directeurs de la Déclaration finale de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin en 1992, (en l'occurrence le principe n°3) est écrit comme suit : « [L]es femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. L'adoption et l'application de ce principe exigent que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes. ».

Plus récemment, l'ONU a défini 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis dans le but d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Parmi ceux-ci, le 6^{ème} est exclusivement consacré à l'eau propre, à son assainissement, et le pari est fait, « d'ici à 2030, (d')assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable». L'égalité des genres est au cœur des ODD
<https://www.unwater.org/water-facts/gender/>.



IV. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIVITES DE ZAM-MED

1 Méthode PAS – Pouvoir, Avoir, Savoir

La zone d'action de Zam-Med se situe dans la campagne congolaise, où les discriminations de genre (notamment mais pas seulement au niveau hydrique) telles que décrites ci-dessus sont encore très marquées : « Pour que les femmes puissent jouer pleinement leur rôle dans la gouvernance locale en Afrique, il faut promouvoir un développement participatif, équitable et durable des structures locales. L'affirmation du rôle des femmes doit être développé selon trois priorités :

- **Pouvoir** : Mécanismes de prise de décisions que ce soit au niveau des organisations gouvernementales, juridiques ou du secteur privé, des collectivités ou des ménages. »
- **Avoir** : Biens de production et services sociaux de base et
- **Savoir** : Éducation, formation et information. »

Dès les prémisses de leur collaboration, Zam-Med et son partenaire congolais le PRIAC ont mis un point d'honneur à prendre en compte les aspects du genre dans la mise en œuvre de leurs activités. Pour ce faire, ils ont appliqué la méthode du PAS (Pouvoir, Avoir, Savoir), en la matérialisant par les initiatives suivantes :

- **Avoir** : Aménagement des sources tenant compte des besoins des femmes ;
- **Pouvoir** : Application de quotas hommes / femmes dans les Comités de l'eau pour garantir des postes de responsabilité aux femmes
- **Savoir** : Séances spécifiques de sensibilisation à l'approche du genre lors des formations de ces Comités.

2. Avoir : l'appropriation des sources aménagées par les femmes

Il va sans dire que « la question brûlante de la consommation de l'eau potable ne peut être traitée sans la présence de la femme, gestionnaire au quotidien du ménage. » (Lu dans un rapport du PRIAC). Un accès simplifié et plus court à l'eau potable de qualité synonyme d'allègement de la corvée d'eau. Pour rappel, les sources de Zam-Med sont aménagées ni trop loin d'un village (pour éviter des déplacements trop longs), ni trop près d'une rivière (pour éviter des contaminations au cas où la rivière, en débordant de son lit à la suite de pluies violentes, submergerait la source). La distance source-village est idéalement comprise entre 500 mètres et 2 kilomètres, avec un temps maximum de 20 minutes à pied. De même, quand c'est possible, les questions d'accessibilité, notamment pour les femmes, sont méticuleusement étudiées lors de la sélection du site d'aménagement de la source.

En résulte une réduction significative des pathologies liées à l'eau ainsi que de la charge de travail, surtout pour les femmes et les enfants qui ne doivent plus parcourir des grandes distances pour trouver cette précieuse denrée. Ce qui permettra, le cas échéant de multiplier les chances de scolarisation des enfants et de dégager du temps pour des activités productives (le cas échéant rémunératrices) et de loisir pour les femmes.

N'oublions pas non plus que les femmes sont plus vulnérables aux conséquences des infections urinaires et des maladies liées à l'eau, principalement lorsqu'elles sont enceintes ou en période de menstruation. L'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) sont donc essentiels pour améliorer la santé sexuelle et procréative des femmes et des filles, et leur permettre de devenir des membres productifs de la société.

L'aménagement de sources appropriées comme celles de Zam-Med crée des conditions favorables à la santé (grâce à une eau dispo-

nible et de qualité) et au développement des activités économiques (grâce à une eau plus accessible) des femmes. Pas étonnant dès lors que ce sont les premières à s'approprier les sources fraîchement construites.

3. Pouvoir : présence minimale de femmes au sein des Comités de gestion de l'eau

Si la construction de source dans un endroit accessible et peu éloigné du domicile permet une économie de temps et d'énergie, elle ne remet toutefois pas en question la répartition des rôles dans la question hydrique (les femmes continuent à aller chercher l'eau et à être exclues des décisions liées à l'eau). C'est la raison pour laquelle Zam-Med et le PRIAC portent une attention particulière à la représentativité des femmes dans les structures de gestion des sources, les fameux Comités de gestion de l'eau. Ceux-ci sont les garants officiels d'une source aménagée et sont d'une grande utilité eu égard au mécanisme d'appropriation et de responsabilisation de celle-ci. Pour plus d'informations quant au rôle, à la composition et au fonctionnement de ces Comités, nous vous renvoyons au [Zam-Mag N°4](#).

Pour assurer une relative équité de genre dans les Comités de l'eau, la présence des femmes au sein desdits Comités doit être garantie à concurrence de minimum 40%. Autrement dit, sur les 10 membres faisant partie d'un Comité, au moins 4 doivent être des femmes. L'objectif est de faire d'elles des actrices incontournables du développement local et durable. Mais également des relais cruciaux de savoir : n'oublions pas que c'est aux femmes africaines qu'incombe l'éducation des enfants. La présence aux Comités et aux formations leur permet d'inculquer les valeurs de conservation, gestion et utilisation durable de l'eau.

Malheureusement, faire en sorte que ce ratio, à contre-courant des traditions et structures de décisions généralement exclusivement masculines, soit respecté n'est pas une sinécure, les femmes ayant parfois tendance à privilégier les travaux agricoles pour assurer la

(sur)vie de leur famille au quotidien. Les équipes formatrices du PRIAC, pour assurer une participation optimale des femmes, prévoient au niveau linguistique, l'utilisation du « kikongo », langue la plus parlée dans la région du Bandundu, voire même une traduction des enseignements en « patwa » local et fixent les formations en avril et juin, plus favorables pour la disponibilité des femmes en milieu rural compte tenu des obligations dans les champs.

Comme attesté par le PRIAC dans un de ses rapports : « c'est la femme qui est au centre des ménages en milieu rural et responsable de l'encadrement des enfants. C'est elle qui va puiser de l'eau à la source avec ses enfants. Elle doit savoir gérer cette eau de consommation en famille étant bergère du foyer. Les deux animateurs de Dwe et de Djuma sont donc prévenus à multiplier les efforts de sensibilisation en vue d'améliorer le quota des femmes aux prochaines formations (40%). »

4. Savoir : le « genre », un thème clé des sessions de formation

Un des 4 modules des sessions de formations des Comités est consacré au thème du « Genre ». Plus particulièrement, les participants sont conscientisés aux problématiques relatives à :

- la parité (notamment au niveau des tâches ménagères et dans les institutions décisionnelles, concept d'égalité des chances dans une société africaine où la femme n'a souvent « sa place qu'à la maternité et à la cuisine et est juste bonne pour les travaux des champs » pour reprendre les dires d'un animateur du PRIAC),
- le VIH/Sida : définition des concepts propres à la pandémie (séropositif, test sérologique, différence entre VIH et Sida), voies de pénétration du VIH et mesures de prévention et dépistage, avec un accent sur la femme (étant donné que les femmes sont plus à risque)
- les violences familiales, avec à nouveau un accent sur la femme (violences sexuelles, mutilation génitale, mariage forcé / précoce, violence morale ou économique liée à la traite des êtres humains, à la dot, crimes d'honneur ...).

- les pratiques en matière d'hygiène et assainissement : ces activités doivent également tenir compte de la dimension genre. En effet, les femmes et jeunes filles sont les premières bénéficiaires d'un accès à l'eau potable disponible sans effort et à proximité, ainsi que de l'existence d'un dispositif d'assainissement (notamment en milieu scolaire et professionnel). L'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement a des conséquences en matière de santé publique spécialement sur les conditions de vie des femmes et fillettes.

En vue d'impliquer et conscientiser l'auditoire, les animateurs du PRIAC présentent des anecdotes socio-traditionnelles qui révèlent un caractère discriminatoire envers la femme, « par exemple : « mwasi atongaka mboka te », (la femme ne développe pas le village). « Koliya na mwasi, koliya na ndoki », (manger avec la femme, c'est manger avec une sorcière), comme pour dire qu'il ne faut jamais manger avec sa femme, elle est une sorcière qui vous envoutera ». A travers un prisme résolument local, ils tentent de renverser ces stéréotypes et démontrer que la femme africaine, bien que supposée gardienne des traditions, est souvent prisonnière de ces mêmes traditions. Bien entendu, l'approche du genre doit être mûrement réfléchie et appréhendée de façon constructive, en évitant de faire table rase du passé.

Ce module est très attendu par les participants, surtout chez les femmes qui (pour une fois) dominent généralement les débats, comme s'il s'agissait d'un plaidoyer ou une tribune d'expression populaire. Lisez par exemple ce court extrait d'un rapport du PRIAC : « En fait, quand nous parlons de genre et parité, nous voulons mettre (en avant les) injustices que la femme a supportées depuis son histoire dans la société traditionnelle. Nous avons les mêmes chances dans la vie, en termes des capacités, de potentialités intellectuelles, etc., si bien que la femme est à considérer désormais comme une actrice majeure du développement pour un monde de paix. Toutefois, les rôles biologiques demeurent tout autant pour les hommes que pour les femmes. Donnons les mêmes chances de la scolarité à nos enfants garçons et les filles. (...) »

Partout, les débats étaient toujours très chauds (...) Au début, comme dans les habitudes à la campagne, les femmes n'ont pas droit à la parole au milieu des hommes, alors qu'ici chacun devrait appeler l'autre par son nom sans précéder d'un préfixe lié au rang social, au début de nos formations ; les femmes étaient timides, réservées ; Toutefois à force de leur donner la parole, elles se ressaisissaient à devenir même plus bouillantes que les hommes. Elles ont eu à dénoncer les injustices sociales dont elles sont victimes dans leurs foyers, c'est le cas par exemple des femmes de Pukulu qui ont dénoncé leurs maris qui ne les aident pas dans leurs tâches ménagères (laver les enfants, échanger les couches des enfants, puiser de l'eau à boire à la source... [Dans la ville de Dwé], un participant de 75 ans, tout en remerciant les organisateurs de cette formation, a beaucoup regretté de n'avoir écouté cela si tard, au soir de sa vie. Il en a taxé de « l'éducation à la vie », ainsi a-t-il exhorté les jeunes gens d'en tirer profit pour leur vie. Dans la ville de Sala, c'est le pasteur de district qui a demandé que l'on puisse organiser ces enseignements basés sur les violences familiales, le genre, VIH/SIDA à l'intention de tous les couples de sa paroisse car, on n'a jamais eu une telle opportunité où l'on explicite clairement les conflits des couples, leurs causes et les pistes de sortie pour le mieux-être de toutes les familles. (...) Les femmes présentes à la formation souhaitent bien que ces enseignements soient organisés régulièrement pour sortir le coin de la prison traditionnelle des coutumes rétrogrades. »

Preuve, s'il en faut, que les sessions de Formation sont d'un intérêt primordial, notamment pour faire évoluer les mentalités sur le genre.

Pour plus d'informations sur les modalités pratiques des sessions de formation, nous vous renvoyons au [Zam-Mag N°5](#).

Sources Bibliographiques et Webographiques

- **Atlas Mondial de l'eau** : défendre et partager notre bien commun ; DAVID BLANCHON ; Editions Autrement ; 2017, 96 pages
- **Comment favoriser l'accès à l'eau potable** (L'Afrique, les défis du développement) ; FRÉDÉRIQUE LASSEUR ; Modèle francophone des Nations Unies ; 2013 ; 9 pages.
- **Dossier Technique et Financier** – Projet d'extension et de consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la ville de mbuti mayi ; Coopération belge au développement ; version finale 07/10/2016 ; 112 pages.
- **Eau : Hommes et femmes ont des rôles, des droits et des responsabilités différenciés** ; SARA AHMED ; Interview publiée sur le site iD4D (<https://ideas4development.org/eau-hommes-femmes-droits-differencies/>)
- **Enjeux et Perspectives de la gestion de l'eau en milieu rural** ; CARL MICHIELS, GEERT VANDERSTICHELE, AN EIJKELENBURG ; Coopération Technique Belge (CTB) ; Bruxelles ; 2009 ; 58 pages.
- **Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient** ; VINCENT THÉBAULT (coordination) (PHILIPPE DUGOT, JEAN-MICHEL HENRIRET, GERARD LOISON et GEORGES MUTIN (auteurs) ; Nathan (Nouveaux Continents) ; 2009 ; 383 pages.
- **L'eau proche de nous – L'accès à l'eau potable en Ituri, RD Congo** ; GUY POPPE, INNOCENT NGANDRU, LIEVEN PEETERS, KATRIEN VAN HOOYDONK, PHILIPPE D'AOUT, BOUDEWIJN MOYERSOEN, LIËSBETH DE BAERE ; CIDRI ONG et Protos Asbl ; 2014 ; 68 pages.
- **L'Afrique, des agricultures pour le développement** ; A. BENASSY ; Carto n°34 ; Editions Aireo ; Mars Avril 2016.
- **La femme africaine : bête de somme... ou superwomen** ; SYLVIE BRUNEL ; Sciences Humaines (Hors Série n°4) ; Novembre -Décembre 2005.
- **La femme, espoir de l'Afrique** ; FÉLICIA BILGHO ; Genre en Action
- **Le Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique** ; J. BISILLIAT et C. VERSCHUUR ; Cahiers Genre et Développement, n°1. Editions L'Harmattan (Paris) ; 2000 ; pp. 9-11.
- **Le rôle du genre dans la gouvernance locale des enjeux énergétiques et environnementaux en Afrique**, SAMAKÉ MARIAM SYLLA, Liaison Energie-Francophonie N°86, page 161-165.
- **Pénurie d'eau potable au pays de l'abondance en eau : la RDC** ; ARNOLD MPOYI BADIBANGA ; 2012.
- Praxis Internationale - **Pour une gestion stratégique de l'eau** ; HENRI MOVA SAKANYI ; Dounia ; 22 pages.
- **Problématique de l'Eau en République Démocratique du Congo - Défis et Opportunités** - Rapport Technique (PNUÉ) ; Hassan Partow ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Nairobi (Kenya) ; 2011 ; 98 pages.
- **Une eau potable gérée en toute sécurité**, Unicef – OMS (rapport thématique), 2017, Genève. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO RAPPORT UNICEF.
- **Rapports Techniques du PRIAC** – non publiés.
- **Théorie du genre** ; cours universitaire mis en œuvre par l'UNESCO ; 43 pages (www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/GENDER/PDF/L1final_01.pdf)
- **WWAP (Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau). 2019**. Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : Ne laisser personne pour compte. Paris, UNESCO.



ZAM-MED

Président : Olivier CRUISMANS

Courriel : zam-med@skynet.be

Tél. + 32 (0)10 680 535

Mobile : + 32 (0)47527 36 63

Site web : www.zam-med.be

<https://www.facebook.com/ZamMedAsbl/>

Rédaction : Thibaut Cruysmans

Maquette : Pierre Bertrand

Photos : ZAM-MED asbl (sauf mention contraire)

Éditeur responsable : ZAM-MED asbl

Chemin des Prairies, 2 - 1370 Jodoigne, Belgique

© Tous droits réservés, Zam-Med

Comment nous aider ?

Faire un don, donner un ordre permanent ou faire un leg à l'asbl ZAM-MED

Combien cela coûte ?

Une fontaine : 720 €

La formation d'un comité de l'eau : 500 €

SANS exonération fiscale ZAM-MED ASBL

Compte BE65 6522 01 81 9696 - Réf: Djuma projets - eau potable - sources

AVEC exonération fiscale (minimum 40 € l'an)

ONG via Don Bosco VZW

Compte BE84 4358 0341 01 59 - Réf : 5086 Djuma Sources RDC - Attestation fiscale s.v.p.